

RENTREE 2021

DOSSIER D'INSCRIPTION AUX EPREUVES DE SELECTION POUR LES CANDIDATS RELEVANT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (FPC)

GRUPEMENT UNIVERSITAIRE PARIS DESCARTES (P5)
IFSI RABELAIS



IFSI Relevant de l'Éducation Nationale
Institut de Formation en Soins Infirmiers

Lycée Rabelais des Métiers de la Santé et du Social

9 rue Francis de Croisset
75018 PARIS
Tél. : 01 53 09 13 08
Télécopie : 01 53 09 13 13

ifsi.rabelais@ac-paris.fr

INFORMATIONS GÉNÉRALES

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

L'Éducation Nationale propose la formation en Soins Infirmiers au sein de l'Institut de formation en soins Infirmiers Rabelais. La localisation de l'établissement est temporairement située sur la commune de Clichy, au Lycée René Auffray.

Le siège administratif, la direction et coordination de l'Ifsi ainsi que le secrétariat sont situés sur le site du lycée Rabelais, 9 rue Francis de Croisset, Paris 18^{ème}. Porte de Clignancourt.

L'IFSI, est partenaire de l'Université de Paris, son siège administratif est au 9 rue Francis de Croisset à Paris 18^{ème}. Les cours sont délivrés conjointement par l'équipe enseignante de l'IFSI Rabelais et par les professeurs de l'Université de Paris sur les sites de la faculté ou du lycée René Auffray. Des aménagements de la formation sont mis en place en regard du contexte sanitaire national.

Lycée Rabelais – Paris 18^{ème}

<http://www.openstreetmap.org/?mlat=48.8992352&mlon=2.3456127#map=16/48.8992352/2.3456127>



Porte de Clignancourt

Bus : 31, 56, 60, 80, 85

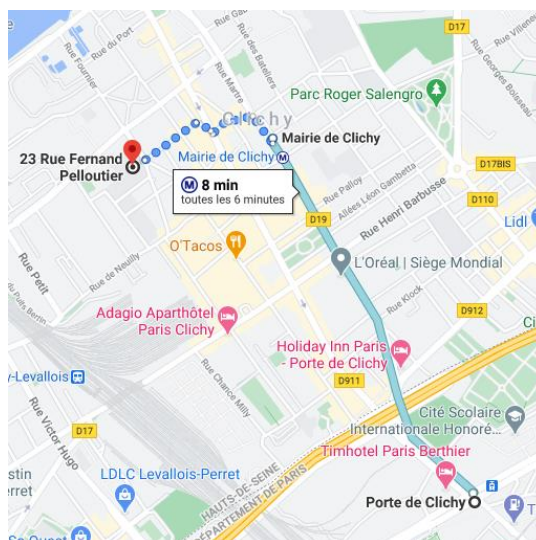
Tramway : T3b



Lycée René Auffray - Clichy

<http://www.lyc-auffray-clichy.ac-versailles.fr/index.php/lycee/acces-lycee/>

23 rue Fernand Pelloutier
92 110 CLICHY



Les étudiants, titulaire d'une carte d'étudiant à l'issue de leur inscription à la Commission pour la vie étudiante et citoyenne (CVEC) ont accès:

- ☛ A deux services du C.R.O.U.S. :
 - restaurant universitaire à 2 minutes à pieds du site Rabelais, porte de Clignancourt, 20 mn en tram du lycée René Auffray à Clichy
 - quota de chambres de la Résidence universitaire (rue Francis de Croisset) réservées aux étudiants des sections post-bac du lycée
- ☛ à l'IFSI :
 - e-learning en langue
 - laboratoires de travaux pratiques (simulation, mannequins, postes de lavage des mains etc.)
 - centre de Documentation et d'Information
 - ateliers optionnels de bien-être
 - ateliers de soutien théorique





CONCEPTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION

Conformément à l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État infirmier « La formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier vise l'acquisition de compétences pour répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluri-professionnalité ». La formation dispensée à l'IFSI du Lycée Rabelais prépare les futurs(es) professionnels(les) à développer leurs capacités d'adaptabilité, à les mobiliser pendant leurs études lors des apprentissages théoriques et cliniques. Cependant l'adaptabilité ne se limite pas aux seules connaissances théoriques (savoirs) et pratiques (savoir-faire). Elle concerne aussi les aspects émotionnels et affectifs de la personnalité. : la formation vise à mettre sur le marché du travail un(e) professionnel(le) infirmier(ère) compétent(e), responsable, autonome qui soit capable de travailler en pluridisciplinarité au sein d'une équipe de soins.

Ainsi, la formation en soins infirmiers a pour objet de professionnaliser le parcours de l'étudiant, lequel construit progressivement les éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportement.

L'étudiant est amené à devenir un praticien autonome, responsable et réflexif, il développe des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles, il apprend à reconnaître ses émotions et à les utiliser avec la distance professionnelle que s'impose, enfin, il développe une éthique professionnelle.

La durée de la formation est de trois ans. Chaque année d'études s'organise en deux semestres d'une durée de vingt semaines chacun (soit au total 120 semaines). La formation est composée de 2100 heures d'enseignements théoriques et de 2100 heures d'enseignements cliniques, c'est-à-dire, en stage. Le temps estimé de travail personnel est de 900 heures.

Les enseignements s'articulent autour de cinq domaines subdivisés en Unités d'Enseignement (UE). La validation des U.E. et des stages donne lieu à l'attribution d'European Credits Transfer System (ECTS).

Pour obtenir le diplôme d'État d'infirmier et le grade Licence délivré par l'université, un étudiant doit avoir validé 180 ECTS.

Les enseignements sont majoritairement organisés sous forme de travaux dirigés organisés en groupe de 18 à 20 étudiants, ce qui facilite les échanges et l'apprentissage.

Un accompagnement individualisé et personnalisé est proposé aux étudiants dans le but de les guider dans l'appropriation des compétences requises à l'exercice de la profession, dans leurs apprentissages théoriques et cliniques, dans la construction de leur identité professionnelle.

Le stage est un moment privilégié de la formation car il confronte l'étudiant à la réalité professionnelle. L'IFSI Rabelais offre des lieux de stage dans des établissements de santé privés ou publics disposant de structures intra hospitalières (services de médecine, chirurgie, consultations, hôpitaux de jour...) et/ou extrahospitalières (EHPAD, maisons de retraite, santé scolaire...) en Ile-de-France et en régions.

MODALITES D'ACCÈS À LA FORMATION

L'admission à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers est réglementée par l'arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au Diplôme d'État infirmier (articles 2 à 37).

Les candidats souhaitant s'inscrire pour la rentrée en Ifsi de septembre 2021, doivent s'inscrire à la procédure de sélection réalisée sur la période du 30 novembre 2020 au 29 janvier 2021.

Les candidats doivent justifier **d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale en France** à la date d'inscription aux épreuves. La date à prendre en compte pour comptabiliser les trois années de cotisation à un régime de protection sociale en France est celle de la clôture des inscriptions aux épreuves de sélection.

Cette voie d'accès est adaptée aux candidats en reconversion professionnelle (aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ou autres expériences professionnelles en dehors du domaine sanitaire) même s'ils sont titulaires du baccalauréat.

Les critères de voie d'accès à la formation sont dissociés des modalités de prise en charge financière de la formation.

La voie d'accès par le statut FPC ne signifie pas que le candidat doit obligatoirement bénéficier d'une prise en charge financière pour sa formation. Un étudiant entré par la voie d'accès FPC peut être éligible à la convention établie entre l'Ifsi et le Conseil régional, ou peut bénéficier d'une prise en charge financière de sa formation par un organisme ou un employeur, ou relever de l'autofinancement de sa formation.

Les critères d'éligibilité des candidats à la subvention régionale, et les tarifs de la formation sont précisés dans ce dossier.

ÉPREUVES DE SÉLECTION

Une épreuve orale

Entretien de 20 minutes portant sur l'expérience professionnelle du candidat. Il s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle comprenant notamment les pièces suivantes : la copie d'une pièce d'identité, les diplôme(s) détenu(s), les ou l'attestation(s) employeur(s) et attestations de formations continues, un curriculum vitae, une lettre de motivation

Une épreuve écrite d'une heure comprenant

. *Une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social* d'une durée de 30 minutes qui permet d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.

Une sous-épreuve de calculs simples d'une durée de 30 minutes

Chacune des deux épreuves est notée sur 20 points

Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire

Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au-moins 20/40

Informations complémentaires

ATTENTION

— Il n'existe plus de dispositions transitoires pour les candidats titulaires du diplôme d'Etat d'aide-soignant ou du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture. Ces derniers relèvent du statut FPC à condition d'avoir cotisé 3 ans à un organisme de sécurité sociale quels que soient la fonction ou le métier exercés.

Ces candidats ne bénéficient pas automatiquement de dispenses d'enseignement. Le candidat rédige une demande écrite auprès du directeur de l'IFSI, de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres en regard de sa formation antérieure validée, des certifications, titres diplômes obtenus lors de son parcours professionnel. L'instance compétente pour le traitement des situations pédagogiques individuelles étudie la demande. La demande de dispense est à remettre à la rentrée à la directrice de l'Ifsi.

Les attestations de réussite à l'examen de présélection délivrée en 2018 par une Agence régionale de santé (ARS) ont leur validité épuisée.

INSCRIPTION ET CALENDRIER

Période d'inscription du **lundi 30 novembre 2020 jusqu'au vendredi 29 janvier 2021**. La date de clôture est fixée vendredi 29 janvier 2021, minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Le candidat s'inscrit dans un groupement Ifsi-Université de la manière suivante :

- ☛ Il émet 2 vœux dans un même groupement Ifsi par ordre de priorité. Si le candidat n'émet qu'un seul vœu, il inscrit « *aucun vœu* » à la ligne du 2^{ème} vœu.
- ☛ Il retire et dépose son dossier d'inscription dans l'Ifsi de son vœu n°1.
- ☛ Le dossier doit être déposé au secrétariat de l'Ifsi dans le délai. **Pas de possibilité d'envoi par mail.**



Le coût d'inscription aux épreuves de sélection à l'Ifsi Rabelais est fixé à **83 euros**.

Mode de règlement

- ☛ Par virement (ci-joint RIB du Lycée) en indiquant **Sélection IFSI 2021**

Le dossier d'inscription est

- ☛ Accessible au Secrétariat de l'IFSI sur le site du lycée Rabelais – à partir du **lundi 30 novembre 2020**
- ☛ Accessible à la loge du lycée René Auffray à partir **du Mercredi 9 décembre 2020**
- ☛ Téléchargeable sur le site internet du lycée : <http://lycée-rabelais-paris.fr> et du lycée René Auffray <http://www.lyc-auffray-clichy.ac-versailles.fr/index.php/lycee/>

La convocation aux épreuves de sélection est adressée au plus tard deux semaines avant la date des épreuves de sélection. En cas de non-réception de cette convocation 7 jours avant la date, veuillez contacter au plus vite le Secrétariat de l'Ifsi (Tél. 01 53 09 13 08).

Les épreuves se déroulent le Mercredi 3 mars 2021 à 13h30.

- **13h30 – 14h : sous épreuve de rédaction**
- **14h-14h30 : sous épreuve de calcul**

Sur le site de l'Ifsi René Auffray.

L'épreuve orale se dérouler du 8 février au 5 mars 2021 sur RDV

Les résultats des épreuves de sélection ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle elles sont organisées. Une dérogation est accordée de droit en **cas de congé de maternité, de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale, de rejet d'une demande de congé formation, de rejet d'une demande de mise en disponibilité ou pour la garde d'un enfant de moins de quatre ans sous présentation du justificatif.**

En outre, en cas de maladie, d'accident ou, si l'étudiant apporte la preuve de tout autre événement grave lui interdisant d'entreprendre ses études au titre de l'année en cours, un report exceptionnel peut être accordé par le directeur de l'institut de formation.

Si le candidat obtient une note supérieure à la moyenne mais son classement ne lui octroie pas de place dans l'Ifsi de son vœu n°1, il sera affecté dans l'Ifsi de son vœu n°2 sous réserve de place disponible.

Le classement ne comporte pas de liste complémentaire.

Calendrier

Période d'inscription auprès de l'Ifsi	Lundi 30 novembre 2020 au vendredi 29 janvier 2021	IFSI site Rabelais
Épreuve écrite	Mercredi 3 mars 2021 à 13h30	IFSI site René Auffray
Épreuve Orales	Du 8 février 2021 au 5 mars 2021 – sur RDV	IFSI site René Auffray
Affichage des résultats	Jeudi 15 avril 2021 – 14h -	IFSI site Rabelais
Date limite de confirmation des inscriptions	Jeudi 22 avril – 9h -	IFSI site Rabelais
Début de la formation	Lundi 7 septembre 2021 – 14h -	IFSI site René Auffray

PIÈCES A JOINDRE POUR L'INSCRIPTION AUX ÉPREUVES DE SELECTION

- La fiche d'inscription ci-jointe dûment signée
- La copie lisible d'une pièce d'identité (carte d'identité recto-verso, passeport, carte de séjour en cours de validité au jour des épreuves), *(Si possible en couleur avec le recto verso sur la même page).*
- Un Curriculum vitae
- Etat des services (certificats de travail, attestations d'employeur) justifiant de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale en France à la date d'inscription aux épreuves.
- Attestations de formations continues
- Lettre de motivation
- Frais d'inscription aux épreuves de sélection **83 euros**.

Mode de règlement :

- ☛ Par virement (ci-joint RIB du Lycée) en indiquant **Concours IFSI 2021**

TRESOR PUBLIC							RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE	
PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ								
Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)								
Identifiant national de compte bancaire - RIB								
Code banque	Code guichet	N° de compte		Clé RIB		Domiciliation		
10071	75000	00001006664		70		TPPARIS RGF		
Identifiant international de compte bancaire - IBAN								
IBAN (International Bank Account Number)								
							BIC (Bank Identifier Code)	
FR76	1007	1750	0000	0010	0666	470	TRPUFRP1	
TITULAIRE DU COMPTE :								
LYCEE GENERAL RABELAIS								

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITE

AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUE

¹ L'original du diplôme sera à présenter si réussite aux épreuves, pour l'entrée à l'IFSI, ainsi que tous les éléments justifiants du parcours professionnel.

ÉTAT DES SERVICES ACCOMPLIS

Nom :Prénoms :
(en majuscule)

Nom d'épouse :

Nom et adresse de l'établissement d'exercice :

.....

Code Postal : / / / / / Ville :

☎ : / / / / / / / / / / / / / / / /

Fonction exercée (1) :

Aide-soignant(e) Auxiliaire de puériculture Autre (préciser)

L'intéressé(e) est¹ :

Fonctionnaire ou Agent de la Fonction Publique Hospitalière
 Agent d'un établissement public
 Agent d'un établissement Privé

En qualité de²:

Contractuel Auxiliaire Vacataire Titulaire

Date de la nomination à l'emploi actuel : ___/___/___ Date de la titularisation (le cas échéant) : ___/___/___ Date de Fin de contrat (le cas échéant) : ___/___/___

Date de la fin d'activité à l'emploi exercé : : ___/___/___

Situation à l'inscription aux épreuves

En activité En congé parental En détachement
 Inscrit à Pôle emploi NON OUI date d'inscription : Depuis le ___/___/___ et perçoit à ce titre une indemnisation³ NON OUI

Diplôme le plus élevé⁴ :

Série :

Date d'obtention :

Copie à remettre

Afin de permettre de vous identifier, nous rappelons que les photocopies des papiers officiels doivent être de bonne qualité et si possible en couleur avec recto et verso sur la même page.

¹ Cochez la case utile

² Cochez la case utile

³ Fournir attestation et justificatif

⁴ Justificatif à fournir

ÉTAT DES SERVICES ACCOMPLIS (suite)

Périodes		Établissements	Fonctions	Durée des services		
Du	Au			An	Mois	Jours
Total au 29 janvier 2021						

Ce tableau doit être complété par le candidat, les certificats de travail pour chaque période sont joints au tableau.
Le tableau non renseigné avec les périodes dument calculées, ne sera pas pris en compte et le dossier refusé.

Je soussigné (e),.....certifie avoir joint les justificatifs pour chacune des périodes de mon activité professionnelle, je certifie sur l'honneur que les renseignements fournis sur le présent imprimé sont exacts

A....., le ____/____/20....

Signature du Candidat :

COÛT DE LA FORMATION POUR LES ETUDIANTS NON ELIGIBLES A LA PRISE EN CHARGE REGIONALE

	En autofinancement		
	L1 875 heures de formation	L2 700 heures de formation	L3 525 heures de formation
Frais de formation	2625 €	2100 €	1575 €
Frais pédagogiques	175 €	175 €	175 €
Accès Bibliothèque Universitaire	-	-	-
Total par année de formation	2800 €	2275 €	1750 €

	En prise en charge par un organisme de formation ou par un employeur		
	L1 875 heures de formation	L2 700 heures de formation	L3 525 heures de formation
Frais de formation	5688 €	4550 €	3413 €
Frais pédagogiques	175 €	175 €	175 €
Accès Bibliothèque Universitaire	-	-	-
Total par année de formation à la charge de l'étudiant	5863€	4725 €	3588 €

CRITERES D'ELIGIBILITE DES CANDIDATS A LA SUBVENTION REGIONALE

FORMATIONS PARAMEDICALES ET MAÏEUTIQUES

Quels bénéficiaires ?

Le statut est considéré à l'entrée en formation et vaut pour toute la durée de la formation.

- Eligibles

- les élèves et étudiants âgés de 25 ans ou moins, inscrits ou non en Mission locale⁵, à l'exception faite des apprentis,
- les élèves et étudiants sortis du système scolaire depuis moins de deux ans, à l'exception faite des apprentis,
- les demandeurs d'emploi (catégories A et B), inscrits à Pôle emploi depuis 6 mois¹ au minimum dont le coût de formation n'est pas pris en charge par Pôle emploi⁶
- les bénéficiaires des contrats aidés (CAE, CIE, Emploi d'Avenir...) y compris en cas de démission⁷,
- les bénéficiaires du RSA ⁸,
- les élèves et étudiants dont le service civique s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation⁹.

- Non éligibles

- les agents publics (y compris en disponibilité),
- les salariés du secteur privé,
- les démissionnaires sauf pour les bénéficiaires d'un contrat aidé avant l'entrée en formation,
- les demandeurs d'emploi ayant mis fin à un contrat de travail par démission ou rupture conventionnelle dans les 6 mois précédant l'entrée en formation,
- toute personne ayant bénéficié d'une prise en charge partielle par le FONGECIF,
- les abandons intervenus dans le mois suivant l'entrée en formation

⁵ Joindre justificatif d'inscription daté et signé

⁶ Justificatif daté et signé obligatoire à joindre

⁷ Justificatif daté et signé à joindre

⁸ Justificatif valide à joindre

⁹ Attestation à joindre au dossier